

Le Directeur général par intérim de l'Agence Française de Développement ;  
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;  
Vu le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment l'article 6 ;  
Vu la lettre interministérielle du 1er août 2022 désignant le Directeur général par intérim de l'Agence Française de Développement ;

**DECIDE :**

Délégation est donnée à Monsieur Papa Amadou SARR, Directeur exécutif de la direction Mobilisation, partenariats et communication, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la direction Mobilisation, partenariats et communication visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 13 septembre 2022  
En un exemplaire original

**Le Directeur général**  
**Rémy RIOUX**